

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00398
Numéro SIREN : 385 351 986
Nom ou dénomination : BAZIN ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2021 sous le numéro de dépôt 8173

BAZIN ET ASSOCIES
Société par actions simplifiée au capital de 160.000 Euros
Siège social : BIHOREL (76420)
« Le Blanc Logis » 216 Route de Neufchâtel
385 351 986 RCS ROUEN
SIRET 385 351 986 00026

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 SEPTEMBRE 2021



L'an 2021, le 17 septembre à 18 heures.

L'assemblée générale de la société **BAZIN ET ASSOCIES**, société par actions simplifiée au capital de 160.000 Euros, dont le siège social est à BIHOREL (76420) « Le Blanc Logis », 216 route de Neufchâtel, s'est réunie au siège social sur la convocation du Président.

Monsieur Pascal BAZIN préside l'assemblée en qualité de Président et prend acte que les associés ont signé, lors de leur entrée en séance, la feuille de présence.

Il constate que l'assemblée réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- nomination d'un nouveau président,
- nomination d'un nouveau directeur général,
- pouvoirs au porteur.

Puis il est passé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Pascal BAZIN de ses fonctions de président de la société à compter de ce jour et décide de désigner en qualité de nouveau président pour une durée illimitée :

- Madame Laetitia BAZIN-CAUCHY,

qui exerçait jusqu'alors les fonctions de directeur général de la société.

Madame Laetitia BAZIN-CAUCHY bénéficie des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et les statuts pour l'exercice de ses fonctions. Elle percevra la même rémunération que celle qu'elle percevait pour ses fonctions de directeur général de la société et ce jusqu'à prochaine décision de l'assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de désigner en qualité de nouveau directeur général de la société pour une durée illimitée.

- Monsieur Pascal BAZIN,

qui exerçait jusqu'alors les fonctions de président de la société.

Monsieur Pascal BAZIN bénéficie des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et les statuts pour l'exercice de ses fonctions. Il continuera de percevoir la même rémunération que celle qu'il percevait pour ses fonctions de président de la société et ce jusqu'à 31 décembre 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les associés présents.